

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 4 JUIN 2010**

Convoqué par le Maire, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie annexe le vendredi quatre juin deux mille dix à vingt heures trente, sous sa présidence.

ETAIENT PRESENTS :

Jacques FEYTE, Gérard DALLEMAGNE, Jocelyne AUZANNEAU, Gilles LE CAM, Laurent FAURE-BRAC, Eric LE FALHER, Magid ALAOUCHICHE, Jean-Jacques ROQUES, Michelle FOUQUE-DUVAL, Frédéric PAIN, Sylvaine DROT, Pascal GEOFFRE.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

- Jean BEALU donne pouvoir à Jean-Jacques ROQUES.
- Robert GUENOT donne pouvoir à Gilles LE CAM.
- Delphine DEMAZIERE donne pouvoir à Gérard DALLEMAGNE.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les trois sujets suivants :

- Subvention à l'Amicale des agents territoriaux de la région de Pontoise.
- Renouvellement du contrat enfance jeunesse avec la Caisse des allocations familiales.
- Installation de radars feux rouge.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Gilles LE CAM est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Le compte rendu du Conseil municipal du 7 mai 2010 est adopté à l'unanimité.

SUPPRESSION D'EMPLOI FONCTIONNAIRE A RAISON DE 16 HEURES HEBDOMADAIRES

Monsieur le Maire propose de supprimer l'emploi d'adjoint technique territorial permanent à temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaires de Madame Dominique LOCKMAN afin de lui proposer trois heures hebdomadaires supplémentaires pour assurer le ménage de la mairie, de la bibliothèque et de la salle de réunion n°2.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

CREATION D'EMPLOI FONCTIONNAIRE A RAISON DE 19 HEURES HEBDOMADAIRES

Monsieur le Maire propose de créer l'emploi d'adjoint technique territorial permanent à temps non complet à raison de 19 heures hebdomadaires de Madame Dominique LOCKMAN qui accepte ces trois heures hebdomadaire supplémentaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

PROCEDURE D'EMBAUCHE DANS LE CADRE DU CONTRAT CAE/CUI POUR REMPLACEMENT A L'ECOLE

Monsieur le Maire fait part du projet d'assurer un intérim d'adjoint d'animation dans le cadre d'un contrat CAE/CUI (contrat d'accompagnement dans l'emploi/contrat unique d'insertion) avec le Pôle Emploi dans les locaux scolaires pour :

- le remplacement pendant le congé de maternité de Mlle Angélique HERON du 1^{er} septembre 2010 au 31 décembre 2010,
- un poste pour terminer l'année scolaire du 1^{er} janvier 2011 au 31 août 2011.

Le travail consiste en une aide aux ATSEM de l'école maternelle (récréation, surveillance, toilettes et petit ménage), une présence de cantine scolaire (avec déjeuner) et une garderie le soir avec animation.

Les horaires seront le matin de 10h15 à 14h00 et l'après-midi de 16h15 à 19h00, soit pour une semaine de 4 jours 26h00 hebdomadaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve ce projet de contrat et autorise le Maire à le signer.

AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE - ACHAT DE LA PARCELLE APPARTENANT A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE

Monsieur le Maire fait part de la proposition de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise pour la cession, à la commune, de la parcelle cadastrée section AI n° 296, d'une contenance de 223 m² pour l'agrandissement du cimetière.

La valeur vénale actuelle de la parcelle décrite ci-dessus est estimée, par les services des « Domaines » à 13 400 €.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que cette estimation ne lui convient pas et qu'il envisage de faire une proposition inférieure.

CHOIX DE LA SOCIETE RETENUE POUR LE NOUVEAU SITE WEB

Monsieur le Maire donne la parole à Gilles LE CAM qui propose d'inscrire au budget supplémentaire 2010 un complément de crédit pour la commande du nouveau site web.

Après consultation pour le projet de refonte du site internet, deux sociétés : Sté GALLIMEDIA et la Sté ANTADIS, font une offre à peu près équivalente sur les axes techniques et conduite de projet mais l'axe financier est à l'avantage de la société ANTADIS.

La société ANTADIS est retenue pour la meilleure offre à 12 264 € H.T. soit 14 667,80 € T.T.C.

La somme de 10 000 € avait été inscrite au budget primitif 2010 ; il est donc nécessaire de procéder à un complément de crédit de 4 667,80 € pour cette dépense.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal,

- de l'autoriser à signer le bon de commande du nouveau site web auprès de la Sté ANTADIS,
- d'inscrire au budget supplémentaire un complément de crédit de 4 667,80 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le bon de commande du nouveau site web auprès de la société ANTADIS et l'inscription de 4 667,80 € au budget supplémentaire 2010.

REMBOURSEMENT D'UNE SURCOTISATION CNRACL A MADEMOISELLE ANGELIQUE HERON

Monsieur le Maire donne la parole à Jocelyne AUZANNEAU qui explique que suite à une erreur matérielle des services administratifs, depuis décembre 2008 jusqu'à janvier 2010, une surcotisation auprès de la CNRACL (caisse de retraites des agents titulaires de la Fonction Publique) a été appliquée à Mademoiselle Angélique HERON sans son autorisation.

Cette dernière demande le remboursement des sommes prélevées, sur la période décembre 2008 à janvier 2010 soit : 451,20 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à restituer cette somme à Mademoiselle Angélique HERON.

REMBOURSEMENT DE FRAIS DE REPAS ET DE TRANSPORT POUR FORMATION ET DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS DES AGENTS TERRITORIAUX

Monsieur le Maire donne la parole à Jocelyne AUZANNEAU qui informe que désormais, il sera procédé au remboursement des frais de repas et de transport pour la formation et les déplacements professionnels des agents communaux.

Elle propose le remboursement de 15 € maximum par repas sur justificatifs et les frais de transport sur justificatifs également ou remboursement kilométrique sur la base du barème de l'année du bulletin Officiel des Impôts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve cette proposition.

SUBVENTION A L'AMICALE DES AGENTS TERRITORIAUX

Monsieur le Maire donne la parole à Jocelyne AUZANNEAU qui fait part de la demande de subvention de l'Amicale des agents territoriaux pour l'année 2010.

La subvention demandée, en fonction de nos effectifs (13 agents en activité et 2 retraités) est fixée à 4 808,70 €.

Le Conseil municipal, vu les documents comptables et administratifs présentés par l'Amicale des agents territoriaux à l'appui de sa demande, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à faire procéder au mandatement de la subvention annuelle demandée.

ALIENATION DU CHEMIN RURAL DE LA PRINCESSE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 11/12/2009 ordonnant la vente du chemin rural, dénommé chemin de la Princesse, à la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de Neuville-Université et indique qu'il n'a pas été précisé que cette vente se faisait à titre gratuit.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce favorablement sur cette précision « à titre gratuit » sur la délibération du 11/12/2009.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Monsieur le Maire précise que le contrat enfance jeunesse signée avec la Caisse des Allocations familiales est arrivé à son terme le 31 décembre 2009.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée son approbation pour un accord de principe relatif à la signature du renouvellement du contrat enfance jeunesse qui interviendra entre la Caisse d'Allocations familiales du Val d'Oise et notre commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le renouvellement du contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocations familiales du Val d'Oise.

INSTALLATION DE RADARS FEUX ROUGE

Monsieur le Maire propose que ce dossier soit remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal du 2 juillet dans l'attente d'explications complémentaires.

CREATION DE POSTE DE FONCTIONNAIRE - PASSAGE D'UN CONTRAT A DUREE DETERMINEE EXISTANT A L'ETAT DE FONCTIONNAIRE

Monsieur le Maire informe que Madame Zeinab ALY est employée en contrat à durée déterminée depuis le 1^{er} novembre 2002 afin d'assurer les missions d'agent d'entretien dans les bâtiments communaux et présence à la cantine scolaire pour servir les repas des enfants.

Elle a acquis la nationalité française le 27/05/2010 ; c'est pourquoi, Monsieur le Maire informe l'assistance que le poste de non titulaire va désormais être transformé en poste de fonctionnaire pérenne à raison de 29 heures hebdomadaires sur un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, catégorie C à compter du 1^{er} septembre 2010.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

INFORMATIONS DIVERSES

Jacques FEYTE

Fait part :

- du courrier de D. LEFEBVRE, Président de l'Agglomération de Cergy-Pontoise, concernant la signature du contrat de territoire,
- de l'invitation de la présidente du Club des Anciens pour un apéritif le 17 juin 2010 au foyer communal.

Gilles LE CAM

Informe que la bibliothèque va s'informatiser d'ici la fin de l'année 2010 ; les bénévoles ayant des connaissances en informatique seraient les bienvenus pour assurer les permanences au public. Les candidatures sont à lui adresser en mairie.

Gérard DALLEMAGNE

Informe :

- les travaux pour la réfection des caniveaux Chemin des Dagnaudes reprennent,
- de l'élagage des arbres chemin des Dagnaudes,
- de l'aménagement du dépose minute du bd Condorcet pour un côté et d'un passage pour les personnes à mobilité réduite pour l'accès vers la ZAC des Boutries de Conflans-Ste-Honorine,
- les gens du voyage installés dans les parcelles situées boulevard Condorcet se sont engagés à quitter les lieux dans 8 jours,

Précise :

- que les gens du voyage installés en bordure d'Oise, chemin de la Carrière Pépin, sont sur des parcelles appartenant à la commune de Cergy.

Jean-Jacques ROQUES

Informe qu'en fonction des disponibilités de la grande salle du foyer communal, il peut être envisagé, pour les neuvillois uniquement, d'organiser sur grand écran la transmission en direct des matchs de l'équipe de France de football dans le cadre de la coupe du monde en Afrique du Sud.

Eric LE FALHER

Rappelle que la kermesse de l'école se déroule samedi 26 juin à la Maison de retraite et précise qu'il faudra prévoir l'installation de 10 stands.

La séance est levée à 22h05.